

TABLEAU II—*Suite*.*

La taxe de l'eau et la valeur locative sur laquelle elle est imposée, ont donc varié comme suit, de 1876 à 1886 :—

1876.	Taxe de l'eau.	Evaluation locative.
	\$	\$
Résidences.....	264,122	2,532,110
Magasins.....	84,145	1,856,517
Hôtels.....	6,872	63,300
	355,139	4,451,927
1886.		
Résidences.....	304,416	2,881,160
Magasins.....	94,978	2,035,100
Hôtels.....	12,180	113,400
	411,574	5,029,660
A déduire pour Hochelaga.....	7,428	100,000
	404,146	4,929,660

Récapitulant ces tables nous trouverons que les évaluations foncières, à Montréal, et les taxes qui en découlent ont été comme suit :—

	1876.	1886.	Diminution.	Augmentation.
	\$	\$	\$	\$
Evaluation foncière.....	81,208,215	74,309,637	6,898,578	
do locative.....	4,451,927	4,929,600		477,773
Taxe foncière.....	974,498	891,715	82,783	
Taxes d'affaires.....	209,304	198,631	10,673	
Taxe de l'eau.....	355,139	404,146		49,007

Ainsi en 1886 :

Les propriétaires payaient \$82,783 *moins* de taxe foncière qu'en 1876.

Les marchands payaient \$10,673 *moins* de taxe d'affaires et de taxes personnelles qu'en 1876.

Seuls les locataires payaient en 1886 \$49,007 de *plus* pour la taxe de l'eau qu'en 1876.

Et pour arriver à ces résultats étranges, il a fallu que les évaluations de la ville de Montréal soient faites de façon à établir que pendant que la valeur de la propriété avait baissé en dix ans de \$6,898,578—en dépit des 3,600 bâtiments construits pendant cette époque—la valeur locative avait haussé de \$477,733.

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans ces évaluations, c'est qu'il semble que seuls les petits loyers aient augmenté, en nombre et en valeur, alors que les loyers élevés sont restés stationnaires, ou même ont diminué.

Les tableaux des pages 245, 246, 247, P. Q., donneront l'explication de ces évaluations si contraires aux intérêts des ouvriers. On y verra qu'en 6 ans, l'évaluation foncière d'une maison n'a pas varié, alors que l'évaluation de son rapport, de son loyer, a augmenté de 32 pour cent, et qu'alors que le propriétaire payait toujours la même taxe foncière de \$108 pour son immeuble, ses locataires avaient vu leur taxe de l'eau s'élever de \$91.00 à \$109.50.

Enfin il faut signaler ce fait qui seul peut expliquer ces résultats, c'est que sur 15

* Cette table est faite d'après les évaluations officielles de la ville de Montréal. La différence qui existe entre le montant total de la taxe de l'eau des tables I et II, est due au fait que la table II ne donne que la taxe de l'eau imposée suivant la valeur du loyer, alors que la table I donne le montant total de la taxe de l'eau, y compris les taux spéciaux imposés sur les chevaux, water-closets, etc.